

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2016

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **Millenium Obligataire SICAV** au 30 Septembre 2016, qui font apparaître un actif net de **11.250.621** Dinars pour un capital de **10.932.470** Dinars et une valeur liquidative égale à **103,781** Dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 30 Septembre 2016 à **12.372.250** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **10.939.688** dinars, soit 88,42 % de valeurs mobilières et de **1.432.542** dinars soit 11,58 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Tunis, le 27 Octobre 2016

Le Commissaire aux Comptes :
TUNISIE AUDIT & CONSEIL
Lamjed Ben MBAREK

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Septembre 2016
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 30/09/2016	AU 30/09/2015	AU 31/12/2015
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	10 939 688	12 810 986	11 714 320
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		329 372	196 565	197 210
b - Obligations et valeurs assimilées		10 610 316	12 614 421	11 517 110
c - Autres valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	1 432 542	1 127 607	1 539 454
a - Placements monétaires		992 525	484 051	490 276
b - Disponibilités		440 017	643 556	1 049 178
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-	-
b - titres de créance échus		-	-	-
AC 4 - Autres actifs	4.1.3	20	5 987	619
a - Débiteurs divers		20	5 987	619
b - Immobilisations nettes		-	-	-
TOTAL ACTIF		12 372 250	13 944 580	13 254 393
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.1.4	19 055	26 918	24 057
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.1.5	1 102 574	12 512	13 826
TOTAL PASSIF		1 121 629	39 430	37 883
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 – Capital	4.1.6	10 932 470	13 477 889	12 689 227
CP 2 - Sommes distribuables		318 151	427 261	527 283
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		33	77	73
b - Sommes distribuables de la période		318 118	427 184	527 210
ACTIF NET		11 250 621	13 905 150	13 216 510
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 372 250	13 944 580	13 254 393

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Septembre 2016
(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/07/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	127 326	382 711	164 387	525 628	677 440
a - Dividende		-	-	-	44 333	44 333
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		127 326	382 711	164 387	481 295	633 107
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	10 967	27 062	17 135	88 943	95 168
a - Revenus des bons de trésor		-	-	-	-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-	-	-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		6 044	21 618	10 859	67 245	73 470
d - Intérêts sur comptes courants		-	521	1 102	6 454	6 454
e - Revenu des autres placements monétaires		4 923	4 923	5 174	15 244	15 244
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		138 293	409 773	181 522	614 571	772 607
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.2.3	(19 056)	(60 895)	(26 906)	(86 741)	(110 798)
REVENU NET DES PLACEMENTS		119 237	348 878	154 616	527 830	661 809
CH 2 Autres charges	4.2.4	(14 963)	(25 535)	(5 572)	(21 026)	(26 133)
RESULTAT D'EXPLOITATION		104 274	323 343	149 044	506 804	635 677
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		17 678	(5 225)	(64 130)	(79 620)	(108 467)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		121 952	318 118	84 914	427 184	527 210
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(17 678)	5 225	64 130	79 620	108 467
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(5 402)	(15 056)	(8 912)	(59 668)	(68 873)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(7 873)	24 244	14 051	(23 672)	(32 440)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		2 471	(39 099)	(22 348)	(33 798)	(33 844)
Frais de négociation de titres		-	(201)	(615)	(2 198)	(2 589)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		98 872	308 287	140 132	447 136	566 804

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 Septembre 2016
(Unité : en D.T.)

	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/07/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET					
<u>RESULTANT DES</u>					
<u>OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	98 872	308 287	140 132	447 136	566 804
a - Résultat d'exploitation	104 274	323 343	149 044	506 804	635 677
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(7 873)	24 244	14 051	(23 672)	(32 440)
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2 471	(39 099)	(22 348)	(33 798)	(33 844)
d - Frais de négociation de titres	-	(201)	(615)	(2 198)	(2 589)
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	(443 009)	-	(556 410)	(556 410)
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	708 240	(1 831 167)	(2 390 846)	(2 828 185)	(3 636 492)
a - Souscriptions	4 790 627	18 587 044	3 822 082	17 686 095	21 327 882
- Capital	4 633 300	17 717 200	3 682 600	16 867 900	20 343 600
- Régularisation des sommes non distribuables	40 079	163 586	40 186	219 359	254 566
- Régularisation des sommes distribuables	117 249	706 258	99 296	598 836	729 715
b - Rachats	(4 082 387)	(20 418 211)	(6 212 928)	(20 514 280)	(24 964 374)
- Capital	(3 948 600)	(19 441 900)	(5 984 300)	(19 555 600)	(23 802 900)
- Régularisation des sommes non distribuables	(34 219)	(180 588)	(65 188)	(247 549)	(290 614)
- Régularisation des sommes distribuables	(99 568)	(795 723)	(163 440)	(711 131)	(870 860)
VARIATION DE L'ACTIF NET	807 112	(1 965 889)	(2 250 714)	(2 937 459)	(3 626 098)
AN 4 - ACTIF NET					
a- en début de période	10 443 509	13 216 510	16 155 864	16 842 609	16 842 609
b - en fin de période	11 250 621	11 250 621	13 905 150	13 905 150	13 216 510
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS					
a- en début de période	101 560	125 654	156 387	160 247	160 247
b - en fin de période	108 407	108 407	133 370	133 370	125 654
VALEUR LIQUIDATIVE	103,781	103,781	104,260	104,260	105,182
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	0,92%	2,66%	0,92%	2,69%	3,57%

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2016 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et en titres de FCC (fonds commun de créances) et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon les cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont comptabilisés et présentés sous une rubrique distincte de l'actif figurant au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût d'acquisition.

La contrepartie reçue est comptabilisée et présentée au niveau du passif sous le poste « PA2- Autres créiteurs divers » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « CH 2- Autres charges ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du cessionnaire. La valeur de la contrepartie donnée est comptabilisée et présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 10.939.688 dinars au 30 septembre 2016, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2016	% de l'actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2 000	114 290	119 342	0,96%
BTK 2012-1 B	500	28 573	29 835	0,24%
BTK 2012-1 B	8 000	457 160	477 368	3,86%
EO ATL 2013-1	10 000	800 000	819 316	6,62%
EO ATL 2014-1	2 800	168 000	173 322	1,40%
EO BTE 2009	100	3 000	3 006	0,02%
EO BTE 2009	4 900	145 530	145 822	1,18%
EO BTE 2009	100	3 000	3 006	0,02%
EO BTE 2011	5 500	330 000	339 548	2,74%
EO HL 2013/1	5 000	200 000	204 144	1,65%
EO HL 2013/1	5 000	200 000	204 144	1,65%
EO HL 2013/2	2 000	120 000	123 701	1,00%
EO MEUBLATEX 2010-B	1 500	30 000	30 561	0,25%
EO MODERN LEASING 2012	3 000	240 000	247 706	2,00%
EO SERVICOM 2016	10 000	1 000 000	1 008 986	8,16%
EO TL2011-3	6 000	120 000	123 775	1,00%
EO UBCI 2013	5 000	400 000	407 333	3,29%
EO UBCI 2013	5 000	400 000	407 333	3,29%
EO UIB 2009/1	1 000	65 000	65 633	0,53%
EO UIB 2009/1	100	6 500	6 563	0,05%
EO UIB 2009/1	100	6 500	6 563	0,05%
EO UIB 2009/1	870	56 550	57 101	0,46%
EO UIB 2009/1	6 000	390 000	393 800	3,18%
ES ATL 2008	2 000	80 000	80 491	0,65%
Total		5 364 103	5 478 400	44,28%

FCC				
FCC-BIAT CREDIMMO I-P2	300	49 789	50 072	0,40%
FCC-BIAT CREDIMMO II-P3	300	184 871	186 018	1,50%
Total		234 660	236 091	1,91%
BTA *				
B0319	500	521 500	517 564	4,18%
B0319	100	104 330	103 526	0,84%
B0319	100	104 030	103 452	0,84%
B0319	290	295 887	298 741	2,41%
B0319	300	306 240	309 084	2,50%
B0319	300	306 390	309 125	2,50%
B0319	300	306 540	309 166	2,50%
B0319	300	306 690	309 207	2,50%
B0319	210	214 788	216 473	1,75%
B0319	80	78 464	81 221	0,66%
B0717	75	83 625	76 748	0,62%
B0717	1 500	1 585 500	1 535 130	12,41%
B0822	300	288 000	295 518	2,39%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	373 040	3,02%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	36 894	0,30%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	20 937	0,17%
Total		4 939 972	4 895 825	39,57%
Total obligations et valeurs assimilées		10 538 735	10 610 316	85,76%
TITRES OPCVM		256 935	329 372	2,66%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	1 184	123 935	123 935	1,00%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	133	133 000	205 437	1,66%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		10 795 670	10 939 688	88,42%

*Il est à noter que deux lignes BTA (03-19) ont fait l'objet de deux opérations de mise en pension comme suit :

- Une opération portant sur 965 titres pour un montant de 895.837,260 dinars au profit d'Attijari Bank est opérée en date du 15/09/2016 pour une durée de quatre-vingt-dix jours avec un taux de 4,6%.
- Une opération portant sur 221 titres pour un montant de 200.256,274 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/09/2016 pour une durée de vingt jours avec un taux de 4,45%.

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 1.432.542 dinars au 30 septembre 2016, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2016	% de l'actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES		989 380	992 525	8.02%
CERTIFICAT DE DEPOT		486 043	487 897	3,94%
CD CIL 190J 14/03/17 (6,85%)	1	486 043	487 897	3,94%
PRISE EN PENSION *		503 337	504 628	4.08%
Créances sur pension livrée	485	503 337	503 337	4.07%
Intérêts courus sur créance sur pension livrée			1 291	0.01%
DISPONIBILITES		440 017	440 017	3,56%
TOTAL GÉNÉRAL		1 429 397	1 432 542	11,58%

* Il s'agit d'une prise en pension portant sur 485 BTA d'un montant de 503.337 dinars auprès d'Attijari Bank opérée en date du 09/09/2016 pour une durée de trente un jours avec un taux de 4,2%.

4.1.3. Autres actifs

Ce poste présente au 30.09.2016 un solde de 20 dinars contre 5.987 dinars au 30.09.2015 et se détaille comme suit :

	30/09/2016	30/09/2015	31/12/2015
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	5 987	619
Total autres actifs	20	5987	619

4.1.4. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 30.09.2016 un solde de 19.055 dinars contre 26.918 dinars au 30.09.2015 et se détaille comme suit :

	30/09/2016	30/09/2015	31/12/2015
Dépositaire	3 140	4 236	3 831
Gestionnaire	15 915	22 682	20 226
Total opérateurs créditeurs	19 055	26 918	24 057

4.1.5. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 30.09.2016 un solde de 1.102.574 dinars contre 12.512 dinars au 30.09.2015 et se détaille comme suit :

	30/09/2016	30/09/2015	31/12/2015
Impôts à payer	1028	1053	1048
Commissaire aux comptes	635	9 614	10 496
CMF (redevance & Publication)	2 172	1 805	2 235
Retenue à la source à payer	12	12	12
Charges à payer	529	28	34
Dette sur pension livrée*	1 096 094	-	-
Intérêt couru sur dette sur pension livrée*	2 104	-	-
Total	1 102 574	12 512	13 826

*Il est à noter que deux lignes BTA (03-19) ont fait l'objet de deux opérations de mise en pension comme suit :

- Une opération portant sur 965 titres pour un montant de 895.837,260 dinars au profit d'Attijari Bank est opérée en date du 15/09/2016 pour une durée de quatre-vingt-dix jours avec un taux de 4,6%.
- Une opération portant sur 221 titres pour un montant de 200.256,274 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/09/2016 pour une durée de vingt jours avec un taux de 4,45%.

4.1.6. Capital social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2015

Montant(en nominal)	12 565 400
Nombre de titres	125 654
Nombre d'actionnaires	881

Souscriptions réalisées

Montant(en nominal)	17 717 200
Nombre de titres émis	177 172
Nombre d'actionnaires nouveaux	99

Rachat effectués

Montant(en nominal)	19 441 900
Nombre de titres rachetés	194 419
Nombre d'actionnaires sortant	190

Capital au 30 septembre 2016

Montant(en nominal)	10 840 700
Nombre de titres	108 407
Nombre d'actionnaires	790

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 30 Septembre 2016	10 840 700
Sommes non distribuables*	(32 058)
-Sommes non distribuables des exercices antérieurs	123 827
Capital au 30 Septembre 2016	10 932 470

(*) Les sommes non distribuables de la période se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	24 244
Plus ou moins-values réalisée sur cession de titres	(39 099)
Frais de négociation de titres	(201)
Résultat non distribuable de la période :	(15 056)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	163 586
Régularisation des S.N.D sur rachats	(180 588)
Régularisation des S.N.D	(17 002)
Sommes non distribuables	(32 058)

4.2. Note explicatives de l'état de résultat :**4.2.1. Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2016 au 30.09.2016 à 127.326 dinars contre 164.387 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/07/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	127 326	382 711	164 387	481 295	633 108
Revenus des titres OPCVM	-	-	-	44 333	44 333
Total	127 326	382 711	164 387	525 628	677 440

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2016 au 30.09.2016 à 10.967 dinars contre 17.135 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/07/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Revenus des certificats de dépôt	6 044	21 619	10 859	67 245	73 470
Revenus des comptes de dépôt	-	521	1 102	6 454	6 454
Revenus des autres placements monétaires	4 923	4 923	5 174	15 244	15 244
Total	10 967	27 062	17 135	88 944	95 168

Les revenus des autres placements monétaires pour la période allant du 01.07.2016 jusqu'au 30.09.2016 ainsi que de la période allant du 01.01.2016 jusqu'au 30.09.2016 se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/07/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Intérêt couru et échu sur créances sur pension livrée*	3 631	3 631	-	-	-
Intérêt couru et non échu sur créances sur pension livrée**	1 292	1 292	-	-	-
Revenus des comptes de placements	-	-	5 174	15 244	15 244
Revenus des autres placements monétaires	4 923	4 923	5 174	15 244	15 244

* Il s'agit d'une prise en pension portant sur 483 BTA d'un montant de 500.811 dinars auprès d'Attijari Bank opéré en date du 01.07.2016 pour une durée de soixante jours avec un taux de 4,35%.

** Il s'agit d'une prise en pension portant sur 485 BTA d'un montant de 503.337 dinars auprès d'Attijari Bank opéré en date du 09/09/2016 pour une durée de trente un jours avec un taux de 4,2%.

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2016 au 30.09.2016 à 19.056 dinars contre 26.906 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/07/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	15 916	50 973	22 682	73 255	93 481
Rémunération du dépositaire	3 140	9 922	4 224	13 486	17 317
Total	19 056	60 895	26 906	86 741	110 798

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2016 au 30.09.2016 à 14.963 dinars contre 5.572 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période du 01/07/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Redevance CMF	2 698	8 639	3 844	12 416	15 844
Rémunération commissaire aux comptes	880	2 620	882	6 473	7 355
Publicité et publications	328	1 061	479	963	1 442
Agios, frais bancaires et autres charges	18	53	18	54	72
Impôts et taxes	242	761	348	1 120	1 420
Intérêt couru sur dettes sur pension livrée*	2 104	2 104	-	-	-
Intérêts couru et échu sur dette sur pension livrée**	8 694	10 296	-	-	-
Total	14 963	25 535	5 572	21 026	26 133

*Il est à noter que deux lignes BTA (03-19) ont fait l'objet de deux opérations de mise en pension comme suit :

- Une opération portant sur 965 titres pour un montant de 895.837,260 dinars au profit d'Attijari Bank est opérée en date du 15/09/2016 pour une durée de quatre-vingt-dix jours avec un taux de 4,6%.
- Une opération portant sur 221 titres pour un montant de 200.256,274 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/09/2016 pour une durée de vingt jours avec un taux de 4,45%.

**Il s'agit d'une pension livrée d'un montant de 895.290 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 16/06/2016 pour une durée de quatre-vingt-dix jours avec un taux de 4,6%.

5. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE :

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 DT ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;